

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 80 (1954)
Heft: 16

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

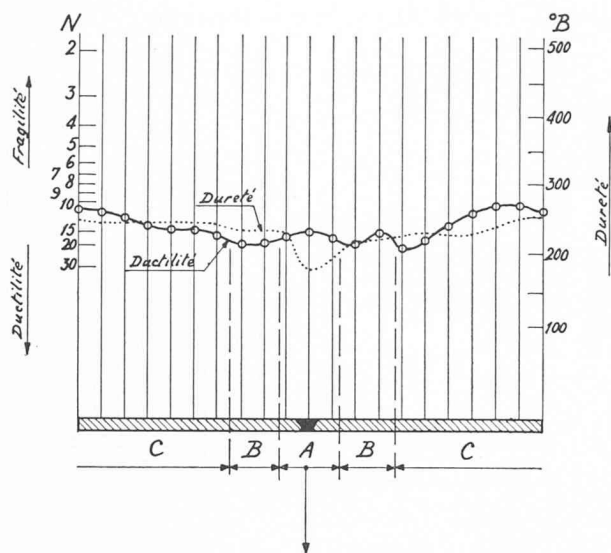


Fig. 3.



Fig. 3 a.



Fig. 3 b.

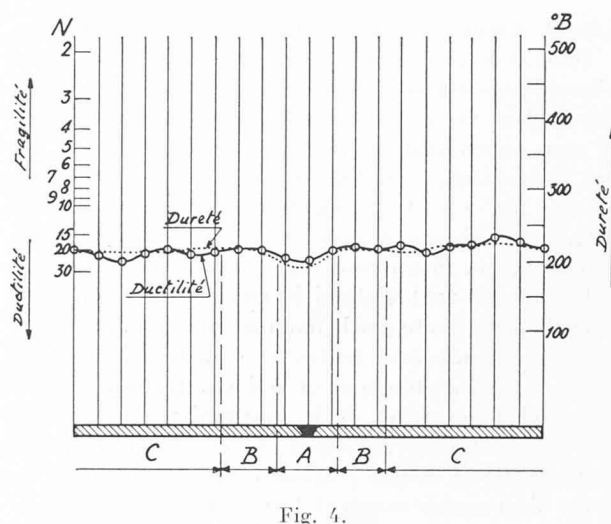


Fig. 4.



Fig. 4 a.

efficace d'investigations strictement locales — permet de suivre de très près les changements des qualités plastiques du métal soudé.

En outre, étant combinée avec les essais de dureté, la nouvelle méthode donne une image beaucoup plus complète des propriétés physiques du métal que n'importe quelle autre méthode d'investigation locale des qualités mécaniques du métal.

Comme le montrent les diagrammes des figures 2 et 3, les essais de dureté seuls ne sont pas capables de déceler l'homogénéisation incomplète des qualités mécaniques après un revenu insuffisant. On constate facilement cette insuffisance en examinant l'écart important entre les diagrammes de plasticité et de dureté (fig. 2 et 3). L'homogénéisation paraît complète après un traitement spécial, ce que montre, en effet, le diagramme de la plasticité de la figure 4.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE, A MORGES

Extrait du règlement

En décembre 1953, la Municipalité de Morges ouvrait un concours de projets pour l'étude d'un bâtiment scolaire à édifier sur le terrain d'« En Chanel ».

Le jury chargé d'examiner les projets était composé de MM. E. Béboux, architecte à Lausanne, président du jury ; Ch. Bercher, municipal ; E. Blauer, architecte à Vevey ; J. Bovard, président de la Commission scolaire ; J.-J. Glayre, municipal ; Cl. Jaccottet, architecte à Lausanne ; J. Lavanchy, architecte de la Ville de Lausanne ; M. Maillard, architecte à Lausanne ; L.-M.

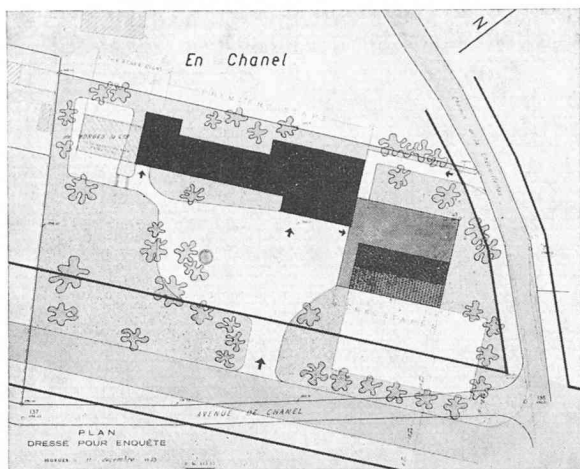
Monneyron, architecte à Lausanne ; Dr Mundler, médecin des Ecoles ; O. Reubi, membre de la Commission scolaire ; Ed. Friederich, président du Conseil communal et membre de la Commission scolaire ; R. Bachler, architecte à Lausanne. — Suppléants : MM. R. Paréaz, architecte à Crassier ; J. Regamey, instituteur à Morges.

Etaient admis à concourir les architectes reconnus par le Conseil d'Etat, habitant ou exerçant leur activité sur le territoire de la commune de Morges depuis un an au moins.

(Voir suite texte page 256.)

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MORGES

1^{er} prix, projet « 10 246 », M. Georges Cruchet, architecte, à Morges.

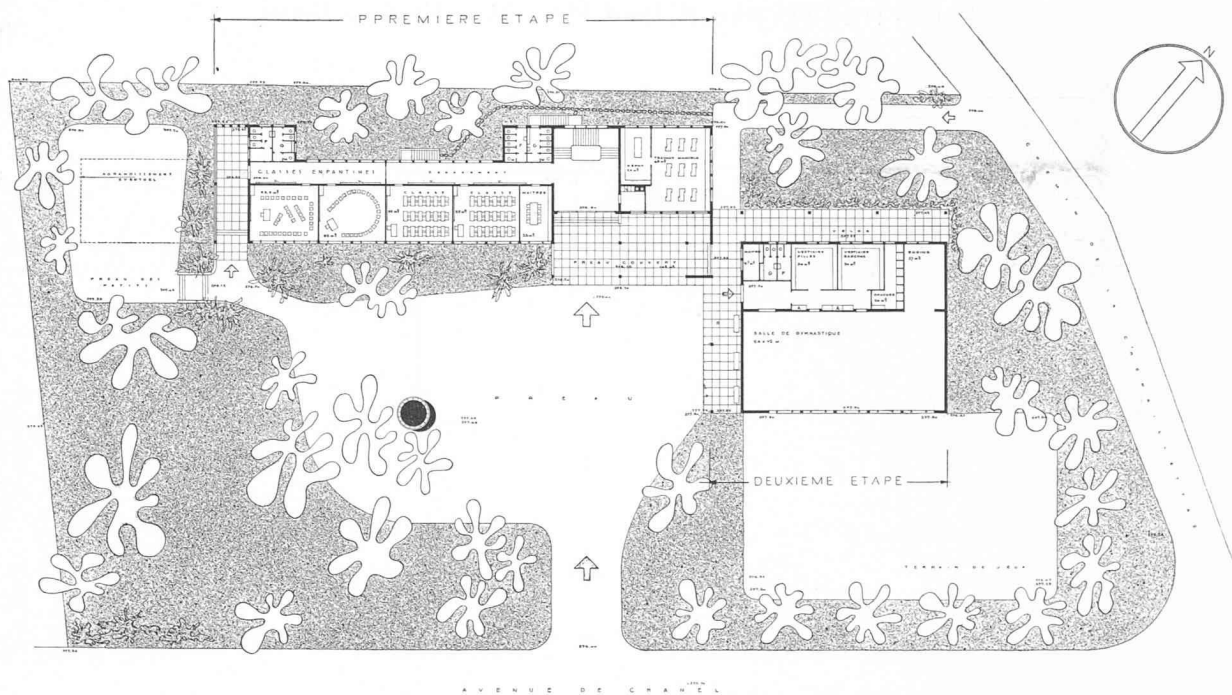


Situation. — Echelle 1 : 2000.

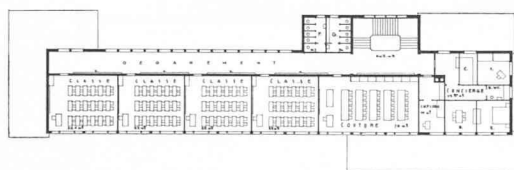
Jugement du jury :

Bonne implantation et bonne orientation des locaux. Salle de gymnastique bien disposée. Les étapes sont faciles à réaliser. La disposition des groupes et des locaux est bonne. Vestiaires dans les vestibules. Les surfaces des classes et de la salle de couture sont plus grandes que demandées. L'entrée et le portique sont compliqués et encombrés par de nombreux points d'appui. La construction de l'aile « travaux manuels et appartement du concierge » est mal indiquée sur les plans et ne comporte pas les points d'appui nécessaires.

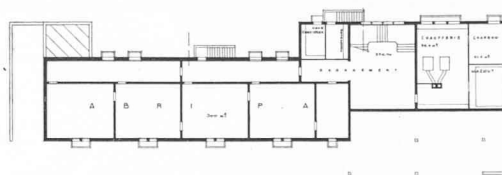
Bonne architecture. Cube intéressant.



Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 900.



Plan du 1^{er} étage.



Plan du sous-sol.

Echelle 1 : 900.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MORGES

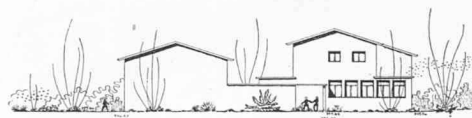
1^{er} prix,
projet « 10 246 ».
M. Georges Cruchet,
architecte, à Morges.



F A Ç A D E S U D - E S T

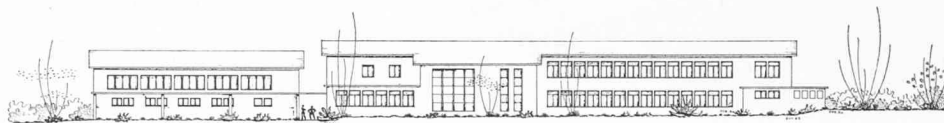


F A Ç A D E S U D - O U E S T



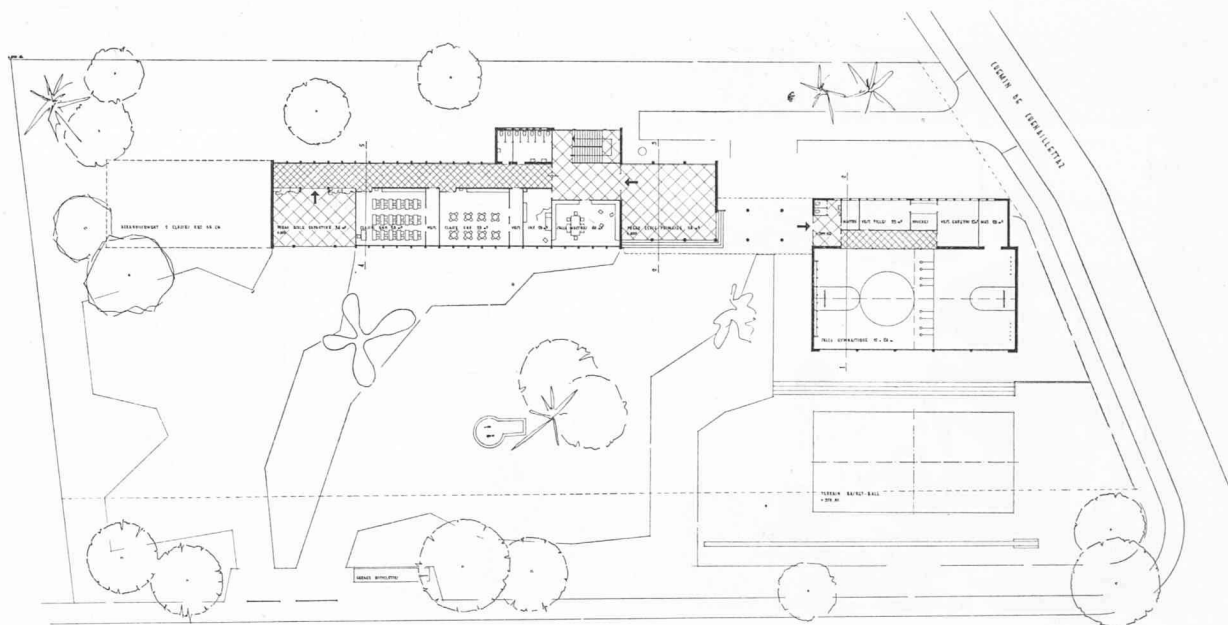
F A Ç A D E N O R D - E S T

Façades.
Echelle 1 : 900.



F A Ç A D E N O R D - O U E S T

2^e prix, projet « 01 954 ». M. Henri Blanchard, architecte, à Morges.



AVENUE DE CHANEL



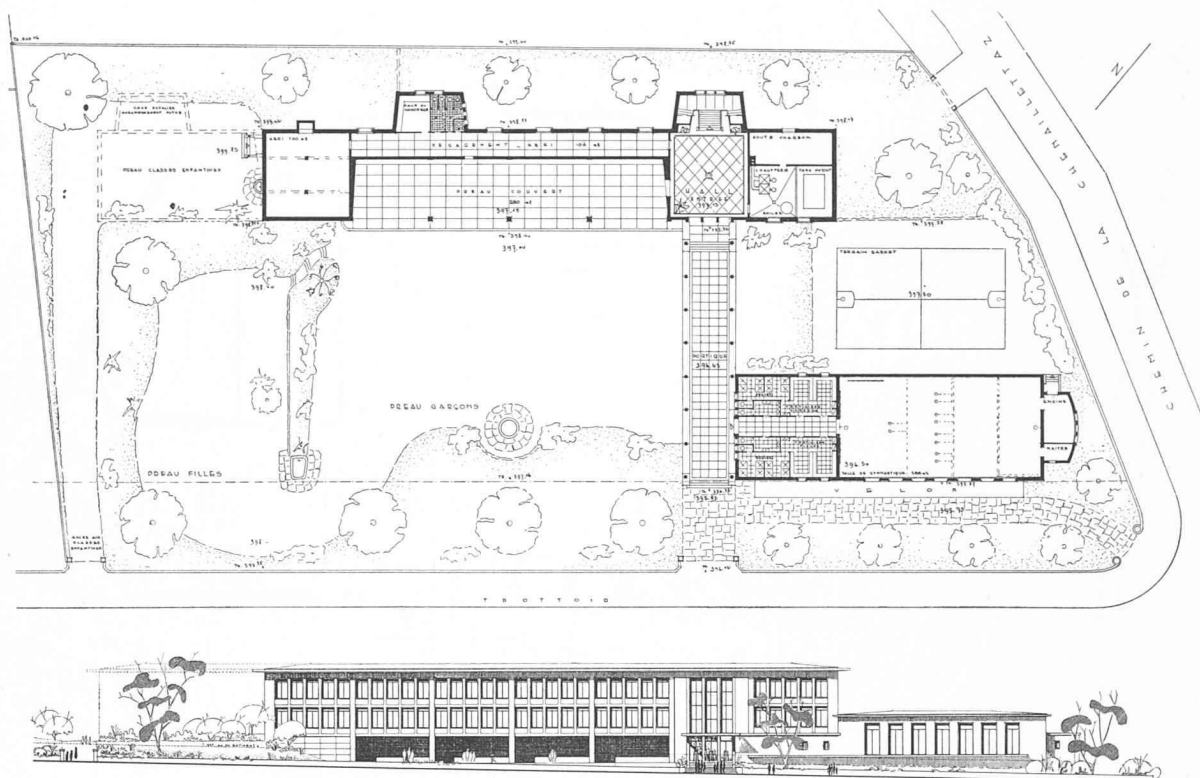
Plan du rez-de-chaussée et façade avenue de Chanel.
Echelle 1 : 900.

Jugement du jury :

Bâtiments bien implantés sur la parcelle. Bonne orientation des classes et de la salle de gymnastique. Etapes faciles à réaliser, bonne disposition des groupes. Préau couvert trop petit. Mauvais départ de l'escalier principal. Salle des maîtres mal placée. Annexes de la salle de gymnastique mal étudiées, douches insuffisantes. Corridors trop larges. Vestiaires bien placés. Installations sanitaires insuffisantes aux étages. Abri bien placé. Architecture admissible. Cube élevé.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MORGES

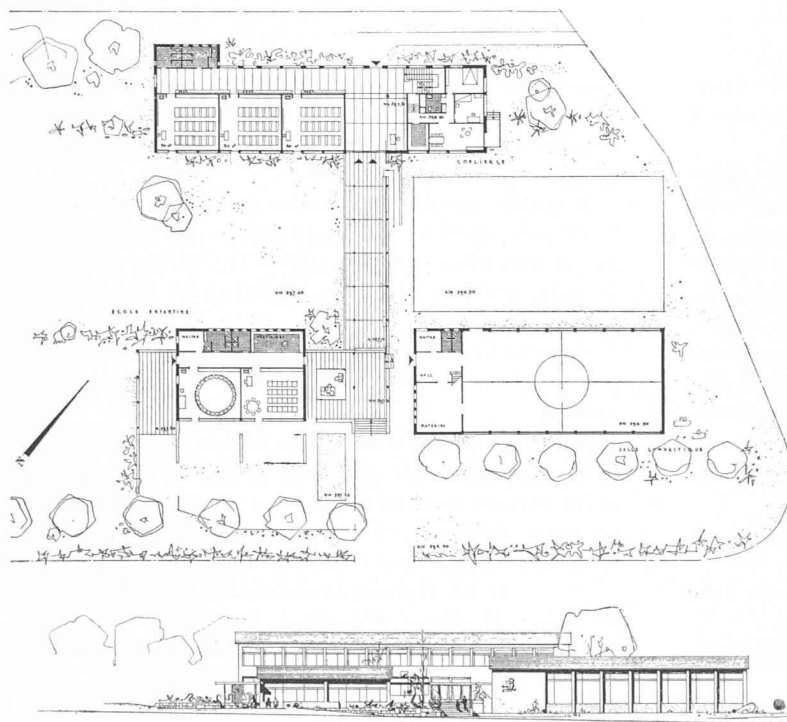
3^e prix : projet « 23 709 ». M. Gabriel Trivelli, architecte, à Morges.



Plan du rez-de-chaussée et façade sud-est. — Echelle 1 : 900.

Jugement du jury :

Bonne implantation, bonne orientation et bonne répartition des groupes. Réalisation par étapes faciles. Bâtiment sans sous-sol, enterré sur le côté nord. La solution proposée occasionne de gros travaux de terrassement. Préau couvert bien dimensionné. Entrée école enfantine étriquée. W.-C. un peu serrés, mais d'un nombre suffisant. Surface de la salle de couture trop faible. Projet un peu largement conçu, cube élevé. Architecture traitée assez sèchement.



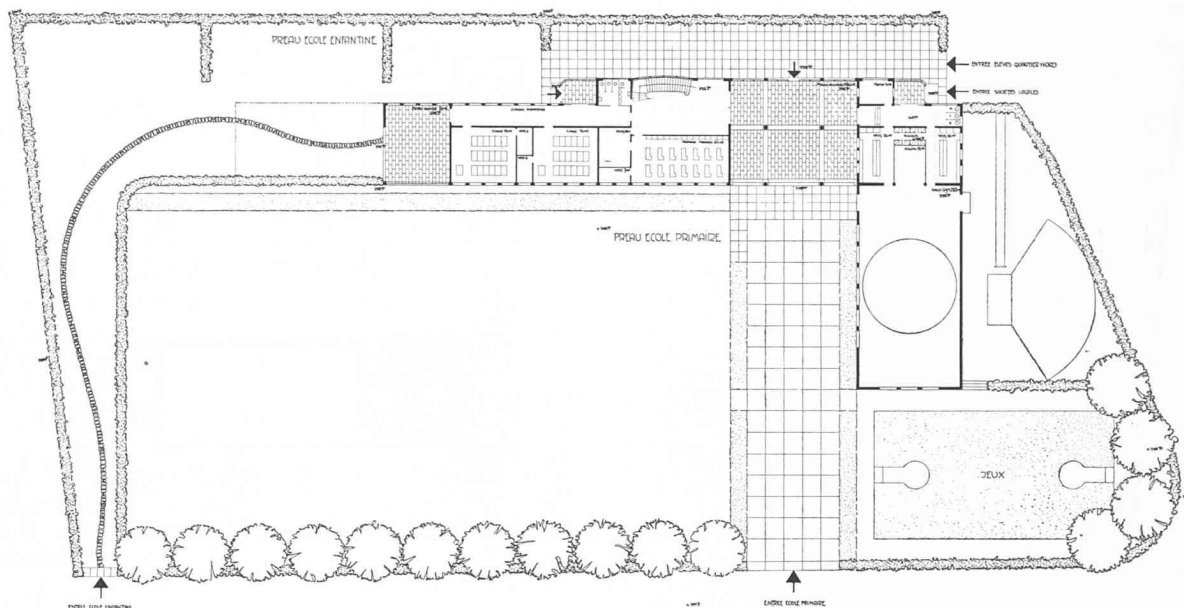
4^e prix, projet « 28 610 ».
M. Jean Serex, architecte, à Morges.

Jugement du jury :

Recherche d'implantation intéressante mais conduisant à une mauvaise utilisation de la parcelle. Bonne orientation. Groupes bien disposés. Les deux classes primaires utilisées comme classes enfantines n'ont pas la surface désirable. Entrée bonne, escalier étriqué. Locaux de l'appartement du concierge bien placés. Vestiaires dans les couloirs. Salle des maîtres et infirmerie bien disposées. Surfaces insuffisantes pour la salle de couture et la salle des travaux manuels, cette dernière placée au sous-sol. W.-C. bien étudiés. Pas d'abri indépendant. Architecture très satisfaisante et bien équilibrée. Petit cube.

Plan du rez-de-chaussée
et élévation sud-est.
Echelle 1 : 900.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE DES PLANS D'UN BATIMENT SCOLAIRE A MORGES

5^e prix, projet « 97 531 ». M. Arthur Lerch, architecte, à Morges.

Plan du rez-de-chaussée et façade sud-est.

Echelle 1 : 900.



Jugement du jury :

Bonne implantation. Les fenêtres de la salle de gymnastique sont mal disposées du côté des classes. Classes enfantines bien placées. Bon système de vestiaires. Salle des travaux manuels mal placée. Douches un peu étriquées. Mauvaise distribution de l'appartement du concierge. Surface de la salle de couture trop faible. Architecture acceptable. Cube intéressant.

Les concurrents avaient à fournir : un plan de situation à l'échelle 1 : 500, les plans, coupes et façades à l'échelle 1 : 200 ; un court mémoire explicatif.

Une somme de 8500 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie entre quatre et cinq prix.

Les concurrents devaient s'attacher spécialement au côté économique de leur composition, sans compromettre pour cela le caractère et l'aspect de l'ensemble.

Le projet devait pouvoir être réalisé en deux étapes, par la construction de la salle de gymnastique dans une seconde étape, de telle façon que l'une d'entre elles ne gêne pas celle qui sera achevée. La première étape devait former un tout terminé.

Le règlement donnait en outre la nomenclature des locaux.

Extrait du rapport du jury

Le jury s'est réuni le 4 mai 1954 à l'Hôtel de Ville à Morges.

Huit projets avaient été déposés dans le délai réglementaire, soit le 15 avril.

Trois projets sont écartés aux premier et second

tours pour insuffisance manifeste ou défauts graves.

Le jury procède ensuite à un examen analytique complet des cinq projets restants, et rédige une critique détaillée pour chacun d'eux.

Il établit ensuite le classement comme suit :

1^{er} prix, 2800 fr., projet « 10 246 » ; 2^e prix, 2000 fr., projet « 01 954 » ; 3^e prix, 1900 fr., projet « 23 709 » ; 4^e prix, 1000 fr., projet « 23 610 » ; 5^e prix, 800 fr., projet « 97 531 ».

Le jury déclare que le projet ayant obtenu le premier prix justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

Ayant arrêté les conclusions de son rapport et signé le procès-verbal des décisions prises, le jury procède à l'ouverture des enveloppes qui révèlent comme suit les noms des lauréats :

1^{er} prix : M. Georges Cruchet, architecte à Morges et signé Robert Desiebethal, collaborateur.

2^e prix : M. Henri Blanchard, architecte à Morges.

3^e prix : M. Gabriel Trivelli, architecte à Morges.

4^e prix : M. Jean Serex, architecte à Morges.

5^e prix : M. Arthur Lerch, architecte à Morges.